

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2020 QCCTQ 1660
DATE DE LA DÉCISION : 20200728
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 714307
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner
des véhicules lourds
MEMBRE DE LA COMMISSION : Linda Giroux

9265-4953 Québec inc.
(Radiée d'office suite à une dissolution volontaire)
(NIR : R-604062-1)

Cédante

Marie-Jude transport inc.
(NIR : R-139756-2)

Cessionnaire

DÉCISION

APERÇU

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) est saisie d'une demande d'autorisation de céder ou d'aliéner un véhicule lourd déposée par Me Yvon Chouinard (le Demandeur).

[2] Le véhicule lourd visé par la demande (le Véhicule visé) est le suivant :

<u>Marque et modèle</u>	<u>Numéro d'identification du véhicule</u>
MITSU-FUSO	JL6CCJ1S2AK009449

[3] Selon les dossiers de la Société de l'assurance automobile du Québec, le Véhicule visé est immatriculé au nom de 9265-4953 Québec inc., à titre de locataire à long terme) (la Cédante) et de Roynat inc., à titre de locateur à long terme.

[4] Une copie du contrat de crédit-bail, conclu le 21 juillet 2014, entre 9265-4953 Québec inc. et Roynat inc. est produite.

[5] Selon l'extrait certifié du Registre des droits personnels et réels mobiliers (le RDPRM), en date du 10 juin 2020, déposé au dossier, les droits de propriété du crédit-bailleur sont inscrits au nom de Roynat inc. depuis le 21 juillet 2014. 9265-4953 Québec inc. y est indiquée comme crédit-preneur. La date extrême de prise d'effet de cette inscription au RDPRM était le 21 juillet 2020.

[6] Meridian OneCap Credit Corp. (anciennement Roynat inc.) dépose une copie d'une facture, datée du 6 février 2017, délivrée par Groupe Trento inc. et adressée à Roynat inc. Selon l'information écrite fournie à la Commission, cette facture couvre les frais de livraison d'une mise en demeure adressée à 9265-4953 Québec inc. L'épouse de monsieur Anouar El Maroizy, ancien actionnaire unique de 9265-4953 Québec inc., aurait reçue en mains propres cette mise en demeure.

[7] Au registre des entreprises du Québec, il est établi que 9265-4953 Québec inc. est radiée d'office suite à une dissolution volontaire, en date du 5 juin 2017.

[8] Selon une communication écrite du Demandeur adressée à la Commission, le Véhicule visé avait été abandonné par le crédit-preneur.

[9] Meridian OneCap Credit Corp. (anciennement Roynat inc.) dépose une autorisation écrite, datée du 9 juillet 2020, adressée à Marie-Jude transport inc. (la Cessionnaire) quant à la signature, pour et en son nom, de tous les documents relatifs à l'immatriculation du Véhicule visé auprès de la Cessionnaire.

[10] La demande à l'étude a-t-elle pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (la *LPECVL*)¹ ?

[11] Pour les motifs exposés ci-après, la Commission estime que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *LPECVL*. Elle accueille donc la demande.

ANALYSE

[12] En vertu de la *LPECVL*², la demande d'autorisation de céder ou d'aliéner le Véhicule visé doit être introduite puisque la Cédante s'est vue attribuer une cote de sécurité « *insatisfaisant* »³. La Commission doit refuser cette demande si elle estime que, par la cession ou l'aliénation, la Cédante cherche à contrer l'application de la mesure administrative imposée.

¹ RLRQ, c. P-30.3.

² *Id.*, art. 33, al. 1.

³ 9265-4953 Québec inc. et 9343-1583 Québec inc. et Anouar El Maroizy, 2017 QCCTQ 1367.

[13] Selon la preuve déposée, la demande d'autorisation de céder ou d'aliéner le Véhicule visé résulte d'un abandon de celui-ci par le crédit-preneur et du consentement de Meridian OneCap Credit Corp. à le vendre à la Cessionnaire.

[14] La Commission estime donc que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *LPECVL*.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande ;

AUTORISE 9265-4953 Québec inc. à céder ou à aliéner à Marie-Jude transport inc., le véhicule lourd suivant :

Marque et modèle

MITSU-FUSO

Numéro d'identification du véhicule

JL6CCJ1S2AK009449

Linda Giroux, avocate
Juge administrative